

DA 069 – 21.02

Délibération du Conseil municipal de Vernier du 9 mars 2021

relative à un

CRÉDIT BRUT DE CHF 100'000.00 POUR LE CHANGEMENT DES BORNES DE PAIEMENT, DES TOURNIQUETS D'ENTRÉE DE LA PISCINE DU LIGNON ET DU LOGICIEL INFORMATIQUE DU SERVICE DES SPORTS

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu la nécessité de procéder au changement des bornes de paiement, des tourniquets d'entrée de la piscine du Lignon et du logiciel informatique du Service des sports ;

vu le rapport de la commission des sports du 10 mars 2021 ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal, par 32 OUI, soit à l'unanimité,

décide :

- 1 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit brut de CHF 100'000.00 pour le remplacement des bornes de paiement, des tourniquets d'entrée de la piscine du Lignon et du logiciel informatique du Service des sports ;
- 2 de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif ;
- 3 d'amortir la dépense nette de CHF 100'000.00 au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 34.33, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2021.

